

<https://lyon-nord.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article113>



Centre d'Information et d'Orientation  
Lyon Nord

CIO Lyon Nord

# Préparer son orientation après la 2de GT

- Après la 3ème - La voie générale et technologique -

Date de mise en ligne : mardi 28 novembre 2023

---

Copyright © CIO Lyon Nord - Tous droits réservés

---

La **2de générale et technologique** est un **palier d'orientation**.

Après la **2de générale et technologique**, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité :

- en **voie générale** pour préparer un **baccalauréat général**
- en **voie technologique** pour préparer un **baccalauréat technologique**.

**Les interlocuteurs**

En liaison avec le **psychologue de l'éducation nationale**, les **professeurs principaux** sont chargés du **suivi et de l'information des élèves sur les métiers, les professions et les voies de formation**. Le psychologue de l'Éducation nationale, spécialiste de l'orientation, propose des **entretiens individuels d'information-conseils** aux élèves et à leur famille en **établissement** et au **CIO**.

**Les salons d'orientation, les journées portes ouvertes et les stages**

Il est fortement recommandé de participer aux forums et salons d'orientation lesquels sont recensés dans la rubrique "Calendrier des actions d'orientation" sur le site de l'**académie de Lyon**. Pour aider les élèves à en tirer profit, l'Onisep a conçu un **quiz "Préparer sa visite aux salons et forums"**.

Les **Journées Portes Ouvertes** (JPO) organisées par les lycées, les Centres de Formation d'Apprentis (CFA), les Maisons Familiales et Rurales (MFR) et d'autres établissements d'enseignement secondaire sont aussi l'occasion **d'en savoir plus sur les formations et de rencontrer les enseignants**. On peut retrouver les dates des journées portes ouvertes organisées en établissements sur le **site de l'Académie de Lyon**.

Les stages en entreprises sont fortement conseillés. L'Onisep propose une **FAQ** avec les démarches à entreprendre. La **CCI de Lyon** peut établir une **convention de stage pendant les vacances scolaires** par le biais du dispositif "A la découverte d'un métier".

**Les ressources en ligne**

Pendant l'année de 2de GT, les élèves sont amenés à faire des choix :

- **choix de la voie générale ou de la voie technologique**

Pour se renseigner sur la voie générale et la voie technologique, il convient de consulter le site "**Réussir au lycée**".

L'Onisep propose une **vidéo** de présentation des différences entre la voie générale et la voie technologique.

- **choix des 3 enseignements de spécialité** dans le cas d'une poursuite de scolarité **dans la voie générale**

On retrouve le descriptif des **13 enseignements de spécialité** sur le site de l'Onisep.

L'application **Horizons21e** permet de découvrir les perspectives de formations et de métiers en testant des combinaisons d'enseignements de spécialité.

Deux des spécialités suivies en 1ère seront conservées en terminale.

- **choix de la série** dans le cas d'une poursuite de scolarité **dans la voie technologique**

On retrouve le descriptif des **8 séries de la voie techno** sur le site de l'Onisep.

L'application **Horizons21e** permet de découvrir les perspectives de formations et de métiers en sélectionnant les baccalauréats technologiques.

Pour faire ces choix, il est important de bien se connaître :

- le **test de personnalité et d'orientation de la CCI** permet d'identifier ses atouts.
- les **quiz de l'Onisep** sont des outils intéressants pour commencer à se projeter dans un avenir professionnel.

Ces choix dépendent aussi du [projet d'orientation dans l'enseignement supérieur](#).

### Le calendrier de l'orientation

Au **premier trimestre**, les élèves et leur famille commencent à **réfléchir** aux vœux qu'ils souhaitent formuler.

Au **deuxième trimestre**, ils formulent des **vœux provisoires**. Pour chacun de ces vœux, **le conseil de classe émet des recommandations** par rapport à la formation demandée.

Au **troisième trimestre**, ils formulent des **vœux définitifs** et le conseil de classe formule une **proposition d'orientation** qui devient **décision d'orientation** lorsqu'elle est conforme au choix de l'élève (si ce n'est pas le cas, un entretien est organisé entre l'élève et sa famille et le chef d'établissement).

Le dossier **Mon orientation ? Je gère !** de l'Onisep présente les ressources utiles pour construire son avenir au lycée :

- "construire son projet d'orientation"
- "découvrir les secteurs et les métiers"
- "découvrir les formations"

### L'affectation post-2de GT

L'affectation après la 2de est **dématérialisée** via la procédure **Affelnet Lycée**. Au 3ème trimestre, les élèves et leur famille complètent une « Fiche préparatoire à la saisie » où sont renseignées la ou les formations souhaitées (pour lesquelles ils ont eu un avis favorable du conseil de classe) ainsi que les établissements correspondants.

Les élèves issus d'un établissement public doivent passer par la procédure Affelnet pour intégrer un établissement public.

Les élèves issus d'un établissement privé sous contrat doivent passer par la procédure Affelnet pour intégrer un établissement public uniquement.

A noter qu'il existe des **formations à recrutement particulier** dont les modalités de candidature sont propres à chaque académie. On peut retrouver les cursus spécifiques dans le département du Rhône sur le site de l'**académie de Lyon** :

- 1ère Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)
- 1ère Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)
- 1ère Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) : seuls les élèves n'ayant pas suivi l'enseignement optionnel "création et culture design" en classe de 2de sont concernés par ce recrutement particulier.